



LE DIRECTEUR
DE CABINET DU MAIRE

Nos Réf. :
CAB/CB/CC/1491/01

Ville de Marseille

Marseille, le 29 octobre 2001

Monsieur Philippe SANMARCO
Conseiller Municipal
Groupe Parti Socialiste et Apparentés

RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Monsieur le Conseiller,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 5 octobre 2001, vous avez déclaré dans une intervention à l'adresse du Maire de Marseille, je vous cite, « D'ailleurs, votre principal collaborateur, pendant la campagne des municipales, avait d'ailleurs dit à un journaliste du Nouvel Observateur (mais peut-être se trompe-t-il, lui aussi ?) : « Regardez les grues. Regardez tous les logements qui sont construits. Ce sont tous des logements à 25 000 francs le m2. Avec cela, la Gauche est définitivement perdue à Marseille ! ».

J'avais eu le sentiment que vos propos me visaient. Je peux, en effet, être identifié comme le principal Collaborateur du Maire de Marseille.

Vous avez confirmé vos affirmations en approuvant le 29 octobre 2001 le compte-rendu/procès verbal de la séance du 5 octobre.

Toutefois, je n'ai pas gardé le moindre souvenir d'avoir tenu un tel discours à un journaliste du Nouvel Observateur (ou à n'importe quel autre journaliste). Mais, ma mémoire pouvant être défailante, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'adresser la photocopie de l'article auquel vous vous référez. Je vous en remercie par avance.

Si, par aventure, vous ne pouviez me fournir cette photocopie, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir indiquer lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal que vous n'avez pu retrouver l'article auquel vous faisiez, le 5 octobre dernier, référence. L'honnêteté intellectuelle, dont vos amis vous créditent, justifierait pleinement cette mise au point.

Vous me permettrez néanmoins de juger quelque peu inélégante la mise en cause d'un Collaborateur auquel ses fonctions interdisaient de vous répondre publiquement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller Municipal, à l'assurance de mes sentiments distingués.


Claude BERTRAND